



# Conseil d'administration

341<sup>e</sup> session, Genève, mars 2021

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment des entreprises multinationales

**Date:** 17 février 2021

**Original:** anglais

Cinquième question à l'ordre du jour

## Activités de promotion concernant la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, et autres activités menées sur cette question en dehors de l'OIT

### Objet du document

Le présent document vise à obtenir du Conseil d'administration des orientations au sujet des activités de promotion à mener auprès des États Membres, des partenaires sociaux et des entreprises pour améliorer la reconnaissance et la mise en œuvre de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, notamment dans le contexte de l'action mondiale visant à «reconstruire en mieux» engagée en réponse à la pandémie de COVID-19 et de la collaboration de l'OIT avec d'autres organisations internationales (voir le projet de décision au paragraphe 44).

**Objectifs stratégiques pertinents:** Tous les objectifs stratégiques.

**Principal résultat:** Résultat 4: Des entreprises durables pour créer des emplois et pour promouvoir l'innovation et le travail décent.

**Incidences sur le plan des politiques:** En fonction de la décision et des orientations du Conseil d'administration, le plan de travail du Bureau concernant la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales et la coopération avec d'autres organisations internationales sera modifié.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Oui.

**Unité auteur:** Département des entreprises (ENTERPRISES).

**Documents connexes:** [GB.329/POL/7](#); [GB.332/POL/6](#); [GB.332/PV](#); [GB.337/POL/3](#).

## ► Introduction

---

1. À sa 337<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2019), le Conseil d'administration a formulé des orientations concernant un ensemble d'activités de promotion à mener auprès des États Membres, des partenaires sociaux et des entreprises pour améliorer la reconnaissance et la mise en œuvre de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales). Ces orientations portaient notamment sur la collaboration de l'OIT avec d'autres organisations internationales dont les instruments, cadres ou initiatives visent à stimuler la contribution des entreprises à la réalisation du travail décent pour tous <sup>1</sup>.
2. La promotion d'entreprises responsables, préconisée par les normes internationales, notamment la Déclaration sur les entreprises multinationales, est désormais un élément central de l'action visant à «reconstruire en mieux» menée en réponse à la pandémie de COVID-19. C'est ainsi que de nouvelles initiatives ont été lancées dans les organisations internationales avec la collaboration de l'OIT et que de nouveaux partenariats ont vu le jour au sein du système des Nations Unies. De nombreux gouvernements ont entrepris d'encourager et de soutenir les entreprises responsables par différentes mesures, parmi lesquelles la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales, ou préparent des initiatives dans ce sens. Dans de nombreux pays, les mandants s'emploient à promouvoir la déclaration et l'application des principes qui y sont énoncés, en mettant en avant la pertinence particulière que ceux-ci revêtent dans le contexte de la crise actuelle. Dans son [Manifeste du Centenaire](#), l'Organisation internationale des employeurs (OIE) a appelé à une intensification des efforts déployés pour promouvoir et mettre en œuvre la Déclaration sur les entreprises multinationales.
3. La promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales contribue au développement d'entreprises durables dans le cadre plus large des objectifs de développement durable (ODD) (résultat 4 du programme et budget de l'OIT pour 2020-21), ainsi qu'aux stratégies et activités que met en œuvre l'OIT pour aider les mandants à faire avancer la réalisation de l'Agenda du travail décent.

### ► A. Activités visant à promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales auprès des gouvernements, des partenaires sociaux et des entreprises

---

#### Sensibilisation et renforcement des capacités

4. Le portail Web consacré à la Déclaration sur les entreprises multinationales centralise les informations relatives à la déclaration. Outre le texte de la déclaration en 17 langues <sup>2</sup>, on y trouve toutes sortes de renseignements: outils opérationnels, activités de formation

---

<sup>1</sup> GB.337/PV, paragr. 121-126, et [GB.337/POL/3](#).

<sup>2</sup> Allemand, anglais, arabe, birman, chinois, espagnol, français, italien, japonais, néerlandais, népalais, norvégien, polonais, portugais, russe, thaï et vietnamien.

et ressources diverses; assistance fournie aux pays, notamment projets de coopération pour le développement; études de cas par pays consacrées à l'utilisation de la déclaration en tant que cadre d'action et aux résultats obtenus; références à la déclaration dans des documents d'orientation adoptés par l'OIT et en dehors de l'Organisation; accords-cadres internationaux qui font référence à la déclaration; et partenariats fondés sur la déclaration et mis en place par l'OIT avec d'autres organisations.

5. Le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin) a considérablement étoffé son offre de formations sur la déclaration destinées aux mandants et à d'autres acteurs<sup>3</sup>. Tous les cours réguliers sont désormais dispensés sous la forme de séances en direct combinées à des modules d'apprentissage en ligne, et une plateforme électronique permet aux étudiants d'échanger entre eux et de poster leurs travaux, ce qui permet à un public beaucoup plus nombreux et diversifié de participer. Un cours en ligne ouvert à tous se tiendra prochainement sur le thème de la contribution des entreprises à la réalisation du travail décent pour tous (ODD 8). Fondé sur la Déclaration sur les entreprises multinationales, il vise à faire connaître cet instrument à un public encore plus large. Des cours consacrés à la déclaration ont eu lieu dans le cadre d'autres activités de formation, telles que [l'e-Académie sur le dialogue social et les relations professionnelles](#).
6. De nombreuses activités de sensibilisation et de formation ont été menées à bien au niveau national à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux de différents ministères, d'organisations d'employeurs et de travailleurs et d'entreprises dans le cadre de projets de coopération pour le développement mis en œuvre en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe.
7. Le Bureau a mis en place, avec d'autres organisations, des partenariats axés sur la formation et la sensibilisation à la Déclaration sur les entreprises multinationales. Entre autres activités menées dans ce cadre, on peut citer une formation à l'intention des points de contact nationaux pour la conduite responsable des entreprises de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); la formation des agences de promotion des investissements; des cours de formation et des exposés destinés aux étudiants en gestion et en droit (en Belgique, en France, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et la formation des formateurs des facultés de commerce.
8. La Déclaration sur les entreprises multinationales est mentionnée dans les conclusions et recommandations de plusieurs régions régionales de l'OIT<sup>4</sup>, ainsi que dans un grand nombre de principes directeurs et recueils de directives pratiques sectoriels de l'OIT.

## Suivi régional

9. Le rapport régional sur la promotion et l'application de la Déclaration sur les entreprises multinationales en Afrique<sup>5</sup> a servi de document d'information pour la quatorzième

---

<sup>3</sup> Pour un aperçu complet des cours dispensés en 2020 et de la composition des participants, voir la page Web [Offres de formation](#) sur le site de l'OIT.

<sup>4</sup> On peut notamment citer les exemples suivants: [réunion d'experts en vue d'adopter un Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et la réparation navales](#) (22-26 janvier 2018), [Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de travail décent et productif en raison de la numérisation dans les industries chimiques et pharmaceutiques](#) (10-12 décembre 2018), [Conclusions sur la promotion du travail décent et de la sécurité et la santé dans la foresterie](#) (6-10 mai 2019), et [Principes directeurs sur la promotion du travail décent et de la sécurité routière dans le secteur des transports](#) (23-27 septembre 2019).

<sup>5</sup> BIT, *Entreprises multinationales, développement et travail décent – Rapport sur la promotion et l'application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale en Afrique*, 2019.

Réunion régionale africaine (Abidjan, décembre 2019). La Déclaration d'Abidjan, intitulée «Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique»<sup>6</sup>, cite la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales parmi les éléments clés de la définition d'un agenda du travail décent africain pour 2020-2030<sup>7</sup> et sert de cadre à l'assistance technique que le Bureau continue de fournir aux mandants tripartites de la région Afrique.

10. Au début de 2020, le Bureau a lancé le processus de suivi pour la région Asie-Pacifique, en vue de la dix-septième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, en adressant un questionnaire aux mandants tripartites de la région et en mettant à leur disposition des bourses pour leur permettre de participer à des activités de renforcement des capacités. Un rapport régional, dont un chapitre sera consacré aux réponses reçues, sera mis au point une fois que la réunion régionale qui a dû être reportée aura été reprogrammée<sup>8</sup>.
11. Compte tenu des incertitudes actuelles quant au calendrier des réunions régionales de l'OIT, il convient de réfléchir au moment auquel il conviendra de lancer le processus de suivi pour la région Europe en vue de la onzième Réunion régionale européenne.

## Promotion au niveau national, y compris par l'intermédiaire de points focaux nationaux désignés sur une base tripartite

12. Tous les États Membres sont encouragés à promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales<sup>9</sup>. L'assistance que le Bureau fournit aux pays à cet effet revêt différentes formes, en fonction des besoins des mandants et des ressources disponibles, à savoir: ateliers de sensibilisation, formation approfondie, évaluations et études, facilitation du dialogue entre les mandants tripartites et les entreprises multinationales, mise au point d'outils et appui à l'élaboration des politiques, et facilitation des échanges entre les États Membres.
13. La Déclaration sur les entreprises multinationales encourage les États Membres à désigner des points focaux nationaux sur une base tripartite pour promouvoir l'utilisation de la Déclaration et l'application de ses principes, chaque fois que cela est utile et justifié dans le contexte national<sup>10</sup>. Le Bureau fournit une assistance sur demande et conformément aux décisions du Conseil d'administration<sup>11</sup>. Sept États Membres (Côte d'Ivoire, Jamaïque, Norvège, Pakistan, Portugal, Sénégal et Sierra Leone) ont désigné des points focaux nationaux chargés de promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales<sup>12</sup>, et des discussions sont en cours à ce sujet dans plusieurs autres pays.
14. La Déclaration sur les entreprises multinationales encourage le dialogue entre les pays du siège et les pays d'accueil sur les questions d'intérêt mutuel<sup>13</sup>. Des concertations ont ainsi été tenues sous les auspices du Bureau entre la France et les points focaux nationaux de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, ainsi qu'entre le Japon et le Viet Nam.

---

<sup>6</sup> Déclaration d'Abidjan – Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique, paragr. 1 b) xi).

<sup>7</sup> BIT, *Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique*, 2019, chap. 1.

<sup>8</sup> BIT, Rapport sur la promotion et l'application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale dans la région Asie-Pacifique, 2021 (à paraître).

<sup>9</sup> *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale* (annexe II).

<sup>10</sup> *Déclaration sur les entreprises multinationales* (annexe II).

<sup>11</sup> Voir GB.329/PV, paragr. 573, et Réunion d'experts sur le dialogue social transnational, *conclusions*, paragr. 12 i).

<sup>12</sup> Voir GB.337/POL/3, paragr. 12, pour de plus amples détails sur les différents modes opératoires des points focaux nationaux en fonction du contexte national.

<sup>13</sup> *Déclaration sur les entreprises multinationales*, paragr. 12.

15. Le Bureau facilite le partage de données d'expérience entre les États Membres au sujet d'initiatives concrètes visant à promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales et son application, notamment lors de séances spéciales organisées à cette fin dans le cadre des réunions régionales de l'OIT; il facilite aussi des échanges plus approfondis sur des questions précises.
16. Le Bureau soutient la participation des mandants de l'OIT aux forums organisés aux niveaux mondial, régional et sectoriel par d'autres organisations afin que ceux-ci puissent partager leurs expériences. Ces forums sont pour l'OIT l'occasion de s'adresser à de nouveaux publics, mais ils présentent un intérêt limité pour la visibilité de l'Organisation dans la mesure où les questions qui y sont traitées ne sont pas choisies par elle. Un forum organisé par l'OIT sur le thème des aspects des pratiques des entreprises responsables favorables au travail décent dont traite la Déclaration sur les entreprises multinationales pourrait favoriser le partage de bonnes pratiques entre les régions et améliorer l'application des orientations contenues dans la déclaration.

### **Assistance fournie au niveau national, y compris dans le cadre de la coopération pour le développement**

17. Les projets de coopération pour le développement permettent de fournir une assistance suivie et plus poussée aux États Membres, notamment pour les aider à faire face à la crise du COVID-19. Le projet pour une conduite responsable des entreprises en Amérique latine et dans les Caraïbes, mis en œuvre conjointement par l'Union européenne (UE), l'OIT, l'OCDE et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), a favorisé la participation des mandants à l'élaboration, l'adoption et l'exécution de plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme dans plusieurs pays de la région. Ce projet a aussi contribué à mieux faire comprendre les enjeux de la conduite responsable des entreprises pour le travail, grâce à l'organisation de diverses manifestations, de séances de formation, d'ateliers et de consultations aux niveaux régional et national. Entre autres exemples de ces activités, on peut notamment citer la formation régionale à l'intention des décideurs consacrée à la Déclaration sur les entreprises multinationales, la formation conjointe sur la conduite responsable des entreprises et l'égalité des chances destinée aux organisations d'employeurs et de travailleurs, ou encore la formation portant sur la conduite responsable des entreprises et la diligence raisonnable, également destinée aux organisations d'employeurs et de travailleurs. Suite au premier appel à propositions du Fonds pour une conduite responsable des entreprises en Amérique latine et dans les Caraïbes, 226 organisations régionales et nationales ont présenté des projets visant à promouvoir la conduite responsable des entreprises, signe que cette thématique suscite un vif intérêt. Trois de ces projets ont obtenu un financement <sup>14</sup>.
18. Le programme UE-OIT-OCDE pour des chaînes d'approvisionnement responsables en Asie a été l'occasion de mettre en pratique les orientations formulées dans la Déclaration sur les entreprises multinationales afin d'aider les mandants tripartites ainsi que les associations sectorielles et les chambres de commerce nationales à relever les défis liés au travail décent dans certaines chaînes d'approvisionnement. Cette collaboration a permis à 1 257 entreprises de la région (781 petites et moyennes entreprises et 476 entreprises multinationales) de participer de manière directe aux activités menées

---

<sup>14</sup> Fonds pour une conduite responsable des entreprises en Amérique latine et dans les Caraïbes.

dans les six pays bénéficiaires du programme <sup>15</sup>. Celui-ci a en outre permis d'appuyer, avec le concours des mandants, la création de groupes de travail multipartites pour le secteur des produits de la mer au Viet Nam, le secteur des pièces automobiles et l'agriculture en Thaïlande et le secteur agricole aux Philippines en vue de renforcer le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement concernées. Dans le cadre du projet «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité grâce à des pratiques de travail socialement responsables au Pakistan», financé par le Japon, des sessions de formation ont été organisées sur la Déclaration sur les entreprises multinationales, les principes et droits fondamentaux au travail, la sécurité et la santé au travail et la productivité dans le secteur des articles de sport.

- 19.** En Afrique, les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées dans le cadre du projet «Entreprises et travail décent» financé par la France ont débouché sur l'adoption par le Conseil du travail et du dialogue social de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) de recommandations destinées à la commission et aux États membres de l'UEMOA ainsi qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs. Fondées sur les orientations énoncées dans la Déclaration sur les entreprises multinationales, ces recommandations portent sur les moyens d'accroître la contribution positive des entreprises multinationales au travail décent. Le conseil a appelé tous les membres de l'UEMOA à désigner des points focaux nationaux chargés de promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales. Les organisations de travailleurs de sept pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Sénégal et Togo) ont participé à une formation en ligne de quatre semaines sur la déclaration et ses outils opérationnels. Étant donné qu'il n'existe pas en Afrique de projet régional de coopération pour le développement mettant en avant la Déclaration sur les entreprises multinationales, le Bureau s'est efforcé d'intégrer la déclaration dans les projets de l'OIT qui s'y prêtaient afin que celle-ci serve de cadre général à la collaboration avec les entreprises pour avancer sur les priorités en matière de travail décent <sup>16</sup>. Un programme plus vaste sur le modèle des projets multinationaux actuellement mis en œuvre dans les Amériques (neuf pays) et en Asie (six pays) permettrait toutefois au Bureau de soutenir les mandants africains de manière plus systématique.
- 20.** Dans le cadre de l'action engagée pour «reconstruire en mieux» en réponse à la crise, une collaboration plus étroite a été mise en place avec des programmes de l'OIT de grande ampleur tels que Better Work ainsi qu'avec le Fonds Vision Zéro, ce qui a permis de sensibiliser davantage d'entreprises aux orientations contenues dans la Déclaration sur les entreprises multinationales. Les principes énoncés dans la déclaration sont diffusés par les divers réseaux d'entreprises de l'OIT <sup>17</sup> ainsi que dans le cadre des partenariats public-privé de l'Organisation, qui couvrent tout un ensemble de questions relatives au travail décent et s'accompagnent d'activités concrètes au niveau national.

---

<sup>15</sup> Programme pour des chaînes d'approvisionnement responsables en Asie. Sur les 5 864 participants issus des 1 257 entreprises concernées, 48 pour cent étaient des femmes.

<sup>16</sup> On peut citer, parmi les projets concernés: «Accelerating action for the elimination of child labour in supply chains in Africa»; «Trade for Decent Work»; «Advancing the Decent Work Agenda in North Africa»; SIRAYE; projet de l'OIT visant à appuyer le G5 Sahel; et Pro Agro.

<sup>17</sup> BIT, Réseaux d'entreprises de l'OIT.

## Service d'assistance du BIT aux entreprises

- 21.** Le Service d'assistance du BIT aux entreprises (Helpdesk du BIT) a été créé en 2007<sup>18</sup> par le Conseil d'administration et fait partie des outils opérationnels de la Déclaration sur les entreprises multinationales. Depuis 2009, il répond à des demandes spécifiques et reçoit en moyenne environ 120 sollicitations par an – à noter toutefois que le nombre de demandes a notablement augmenté ces deux dernières années. Le [site Web du Helpdesk](#) est une source d'information centralisée qui permet d'accéder aux instruments de l'OIT, à des outils et à d'autres ressources pertinentes pour les activités des entreprises, notamment une section «Questions/réponses». Plus de 870 000 utilisateurs ont consulté le site depuis sa mise en service en 2010, et plus de 310 000 nouveaux visiteurs ont été enregistrés pour la seule année 2020. Le site Web est actualisé en permanence, et comporte depuis peu une [nouvelle section sur les entreprises et le COVID-19](#). La page principale du site est disponible en anglais, en chinois, en espagnol, en français et en japonais, et sera prochainement proposée en thaï et en vietnamien. Une nouvelle publication, intitulée *Labour Issues in CSR: Examples from the ILO Helpdesk for Business Q&A*<sup>19</sup>, disponible en anglais, birman, chinois, thaï et vietnamien, est utilisée dans le cadre des activités de formation.
- 22.** Plusieurs États Membres mettent en avant le Service d'assistance du BIT aux entreprises dans leurs plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme, encourageant son utilisation par les entreprises soucieuses de faire preuve de diligence raisonnable. Le Bureau présente chaque année un rapport<sup>20</sup> sur ce service, dans lequel il traite des questions reçues et de la fréquentation du site Web.

## Des outils de portée mondiale pour les entreprises

- 23.** Parmi les outils de portée mondiale récemment élaborés à l'intention des entreprises figure notamment un guide de formation, élaboré en collaboration avec le programme «Des entreprises durables, compétitives et responsables» (SCORE), qui s'intitule *Labour Standards in global supply chains – How to meet them to become more competitive and sustainable*<sup>21</sup>. Ce guide est disponible en anglais, birman, chinois, espagnol, portugais, thaï et vietnamien et fait l'objet d'un [cours d'apprentissage en ligne](#). La récente note de synthèse intitulée «Restructurer les entreprises pour favoriser leur redressement et leur résilience face à la crise du COVID-19» donne aux entreprises des conseils sur les bonnes pratiques en matière de restructuration<sup>22</sup>. Un nouvel outil d'autoévaluation destiné aux entreprises a été mis au point et sera utilisé à titre expérimental en 2021. Il présente les dispositions de la Déclaration sur les entreprises multinationales sous la forme de questions-réponses et décrit en détail les outils de l'OIT que les entreprises peuvent utiliser pour faire en sorte que leurs politiques et leurs pratiques soient davantage en phase avec la déclaration.
- 24.** Le projet commun de l'UE, de l'OIT et d'ONU-Femmes «[WE Empower](#) – promouvoir l'autonomisation économique des femmes grâce à la conduite responsable des entreprises dans les pays du G7» – a permis de créer la plateforme en ligne de

<sup>18</sup> GB.298/PV, paragr. 248.

<sup>19</sup> BIT, *Labour issues in CSR: Examples from the ILO Helpdesk for Business Q&A*, 2020.

<sup>20</sup> Le dernier rapport peut être consulté à la page suivante: <https://www.ilo.org/empent/areas/business-helpdesk/about-us/lang--en/index.htm>.

<sup>21</sup> BIT, *Labour standards in global supply chain – How to meet them to become more competitive and sustainable*, 2020.

<sup>22</sup> BIT, *Restructurer les entreprises pour favoriser leur redressement et leur résilience face à la crise du COVID-19*, 2020.



renforcement des capacités Empowering Women at Work («Autonomisation des femmes au travail»), qui propose divers outils, s'appuie sur le programme de travail de l'OIT en matière d'égalité hommes-femmes et sur le rôle du dialogue social, et encourage l'adoption de mesures porteuses de transformations profondes sur les questions de genre dans le contexte de la réponse à la crise du COVID-19. Un soutien au programme de la Confédération syndicale internationale (CSI) intitulé «Les femmes aux postes de direction» a également été apporté dans le cadre de ce projet.

25. La [nouvelle section du site Web du Helpdesk](#) comporte en outre des outils sur d'autres sujets très importants pour la réponse des entreprises à la crise du COVID-19, tels que la sécurité et la santé au travail.

## Dialogue entre entreprises et syndicats

26. Comme indiqué à l'annexe II de la Déclaration sur les entreprises multinationales, le dialogue entre les entreprises et les syndicats est un processus confidentiel fondé sur le consensus entre les parties. Le Bureau donne aux parties la possibilité d'examiner en terrain neutre des questions d'intérêt mutuel, fournit des conseils techniques et spécialisés et facilite le dialogue. À ce jour, il a reçu six demandes conjointes d'entreprises et de syndicats souhaitant obtenir un appui au dialogue. Les questions d'intérêt mutuel sur lesquelles portent les processus de dialogue engagés entre les entreprises et les syndicats avec l'aide des experts du Bureau sont toujours la liberté syndicale, la négociation collective et l'établissement de relations professionnelles de qualité. Les secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs sont dûment informés chaque fois qu'un processus de dialogue a été mené à bien.
27. La promotion de ce service est assurée par l'intermédiaire du Service d'assistance du BIT aux entreprises ainsi que dans le cadre d'activités de formation et de l'assistance apportée au niveau national. La mention de ce service dans plusieurs documents d'orientation a contribué à mieux le faire connaître<sup>23</sup>. Pour en faciliter l'utilisation, le Bureau a en outre élaboré une série de questions-réponses à partir des demandes de précisions reçues d'utilisateurs potentiels, et défini des critères de confidentialité. Les deux documents correspondants sont actuellement examinés par les secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Le Bureau a par ailleurs entrepris de dresser une liste de facilitateurs de l'OIT<sup>24</sup> en tenant compte des contraintes financières. Un appel à manifestation d'intérêt et une formation seront lancés en 2021 pour accroître le nombre de facilitateurs qualifiés.

## ► B. Collaboration de l'OIT avec d'autres institutions aux fins de la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales

---

28. L'OIT continue d'agir et de promouvoir au plus haut niveau la coopération sur la question des entreprises et des droits de l'homme. Ainsi, le Directeur général s'est exprimé lors

<sup>23</sup> Voir, par exemple, «Finland's Agenda for action on business and human rights».

<sup>24</sup> Conformément à la demande formulée dans l'annexe II de la Déclaration sur les entreprises multinationales et reprise dans les conclusions de la Réunion d'experts sur le dialogue social transnational (GB.337/INS/12/2, conclusions, paragr. 14).

d'une séance plénière de haut niveau du neuvième Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme ainsi que dans le cadre du cinquième Forum régional sur les entreprises et les droits de l'homme pour l'Amérique latine et les Caraïbes, organisé conjointement par l'OIT, le HCDH, l'OCDE et l'UE. L'OIT a également organisé le Forum virtuel des Nations Unies sur les entreprises responsables et les droits de l'homme en Asie et dans le Pacifique, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le HCDH, ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Elle a participé au premier Forum régional sur les entreprises et les droits de l'homme dans le Pacifique (organisé par le HCDH) ainsi qu'au premier Forum régional sur les entreprises et les droits de l'homme en Europe de l'Est et en Asie centrale (organisé par le PNUD).

- 29.** En 2020, le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme a lancé un projet visant à accélérer la mise en œuvre des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (ci-après «les Principes directeurs des Nations Unies») <sup>25</sup>, avec le soutien du PNUD et de plusieurs gouvernements <sup>26</sup>. Ce projet a pour objet de dresser un bilan approfondi des résultats obtenus à ce jour, d'évaluer les insuffisances et les difficultés liées à la mise en œuvre, et d'élaborer une feuille de route en vue de généraliser l'application des Principes directeurs des Nations Unies au cours des dix prochaines années, laquelle sera présentée à la session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies de juin 2021. Les mandats de l'OIT participent aux consultations multipartites menées dans cette perspective.
- 30.** Les plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme sont un volet important de la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies par les pays. Le Bureau a élaboré une note de synthèse, en collaboration avec le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme, qui porte sur la manière de mieux intégrer les normes de l'OIT dans les plans d'action nationaux, notamment pour promouvoir l'application de ces dernières, en droit et dans la pratique, ainsi que sur l'importance que revêtent les mécanismes de dialogue social pour la participation des employeurs et des travailleurs aux activités menées dans le cadre de ces plans d'action.
- 31.** Le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée des Nations Unies sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme a examiné, à sa sixième session, le projet révisé d'instrument juridiquement contraignant visant à réglementer, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises. Le préambule de ce projet fait référence à la Déclaration sur les entreprises multinationales.
- 32.** Le cadre d'action mondial signé en 2020 par l'OIT et le PNUD fait de la collaboration dans le domaine de la conduite responsable des entreprises une priorité, dont la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies, aux niveaux tant mondial que régional et national, est un élément essentiel. Ce cadre d'action offre des perspectives importantes, car le PNUD gère actuellement des projets sur les entreprises et les droits de l'homme, financés par l'UE et la Suède, notamment en Asie. Le Bureau a accepté les invitations à participer aux activités menées par le PNUD.
- 33.** Dans les documents d'orientation, la Déclaration sur les entreprises multinationales est de plus en plus souvent présentée comme l'un des trois instruments internationaux – les

---

<sup>25</sup> Voir «[Business and human rights: towards a decade of global implementation](#)».

<sup>26</sup> Voir le projet «[Next Decade 10+](#)».

deux autres étant les Principes directeurs des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – qui donnent des orientations utiles pour la conduite responsable des entreprises, car elle définit les rôles et les responsabilités des gouvernements, des entreprises, des partenaires sociaux et des autres acteurs concernés. L'OIT, l'OCDE et le HCDH ont élaboré, avec l'appui de projets financés par l'UE, une brochure <sup>27</sup> qui présente les principaux éléments de ces trois instruments et met en évidence l'approche cohérente que ceux-ci préconisent et les synergies qui existent entre eux.

- 34.** L'OCDE a publié un guide général et sectoriel sur le devoir de diligence <sup>28</sup>, à l'élaboration duquel l'OIT a contribué. Elle organise chaque année un forum consacré à la conduite responsable des entreprises ainsi que des forums sectoriels sur ce thème, auxquels prennent part l'OIT et ses mandants. L'OCDE a entrepris de faire le point sur ses principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales et son agenda proactif dans le but d'élaborer une feuille de route. Elle a en outre publié, à l'occasion du vingtième anniversaire du système des points de contact nationaux, un rapport sur le fonctionnement de ce système, qui fait office de mécanisme de gestion et de transmission des plaintes <sup>29</sup>.
- 35.** L'année 2020 a marqué le vingtième anniversaire du Pacte mondial des Nations Unies, qui a été célébré dans le cadre d'une grande manifestation virtuelle à laquelle a participé le Directeur général du BIT. Une stratégie actualisée <sup>30</sup> a été lancée, dont le but est de promouvoir la conduite responsable des entreprises et de créer des écosystèmes favorables aux entreprises afin que celles-ci contribuent plus activement et plus largement à l'application des dix principes du Pacte mondial et à la réalisation des ODD. L'OIT continue d'appuyer le Pacte mondial, en sa qualité de coprésidente du réseau d'experts créé dans le cadre de celui-ci, par l'intermédiaire de la [plateforme d'action sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales](#), dont le deuxième volet est axé sur la lutte contre la pauvreté des travailleurs, et de la [plateforme sur le travail des enfants](#). Le Pacte mondial est partenaire de l'Année internationale pour l'élimination du travail des enfants.
- 36.** En 2020, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a examiné une proposition visant à créer un nouveau domaine d'activité technique consacré à la responsabilité sociétale <sup>31</sup>. Compte tenu de la décision du Conseil d'administration concernant l'examen de la mise en œuvre des accords OIT-ISO <sup>32</sup>, le Bureau, en concertation avec l'OIE et la CSI, a demandé à l'ISO de diffuser auprès des organismes normatifs nationaux une déclaration de l'OIT dans laquelle celle-ci expose ses préoccupations quant à cette proposition. Le Bureau de gestion technique de l'ISO a décidé de reporter à juin 2021 sa décision au sujet de la création d'un comité technique de l'ISO dans le domaine de la responsabilité sociétale, et a constitué un groupe de travail chargé d'examiner les préoccupations exprimées, parmi lesquelles celles de l'OIE, de la CSI et de l'OIT.

---

<sup>27</sup> HCDH, OCDE, UE et OIT, *Responsible business: key messages from international instruments*, 2019.

<sup>28</sup> OCDE, *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises*, 2018.

<sup>29</sup> OCDE, *Providing access to remedy: 20 years and the road ahead*, 2020.

<sup>30</sup> ONU, *New UN Global Compact strategy aims to accelerate business action to achieve Sustainable Development Goals and more ambitious climate targets*, New York, 2020.

<sup>31</sup> Voir ISO/TS/P 289.

<sup>32</sup> GB.331/INS/10, paragr. 26 et 27.

37. Les conclusions de la quinzième réunion de haut niveau entre la Commission européenne et l'Organisation internationale du Travail font à plusieurs reprises référence à la nécessité impérieuse d'une promotion concertée de la conduite responsable des entreprises pour reconstruire en mieux, ce que préconisent également les orientations énoncées dans la Déclaration sur les entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'UE joue un rôle majeur dans la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales, tant par ses politiques<sup>33</sup> et accords commerciaux, dans lesquels elle renvoie à la déclaration, que par les projets de coopération pour le développement qu'elle finance.
38. La collaboration avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) a essentiellement porté sur la formation conjointe de ces organismes à la promotion d'investissements favorables au développement durable et au travail décent pour reconstruire en mieux. L'OIT, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la WAIPA sont membres du comité technique interinstitutions des Nations Unies chargé d'aider les pays les moins avancés à attirer les investissements étrangers directs, objectif prioritaire de la [Déclaration d'Istanbul et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020](#). Les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Doha, ont commencé. Cette conférence est organisée par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
39. Le site Web consacré aux Jeux olympiques de Tokyo (2020) comporte une page sur le [partenariat entre le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo \(2020\) et l'OIT](#), d'où l'on peut accéder au site du Service d'assistance du BIT aux entreprises, ce qui facilite l'accès des entreprises partenaires des Jeux aux ressources (instruments, outils, etc.) de l'OIT. Le quatrième Forum en faveur de la durabilité, organisé conjointement par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo (2020) et l'OIT, qui se tiendra en 2021, portera sur les enseignements tirés du partenariat et le renforcement des capacités des PME, et ses travaux se fonderont sur les produits mis au point en étroite collaboration avec les mandants tripartites japonais.

## ► C. Voie à suivre pour continuer de promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales

---

40. Les mandants de l'OIT manifestent un intérêt croissant pour la Déclaration sur les entreprises multinationales, ce qui s'explique par les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, mais aussi par la plus grande attention portée au rôle que peuvent jouer les entreprises responsables dans l'action à mener pour reconstruire en mieux. Dans plusieurs États Membres, cette tendance s'est traduite par des initiatives concrètes en faveur des entreprises et du travail décent. Un moyen de rehausser encore la visibilité de la Déclaration sur les entreprises multinationales serait d'organiser des

---

<sup>33</sup> Voir, par exemple, Conseil de l'Union européenne, «[Conclusions du Conseil sur les droits de l'homme et le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales](#)», Bruxelles, 1<sup>er</sup> décembre 2020.

événements de grande envergure, par exemple un forum de l'OIT, aux fins du partage de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière d'entreprises responsables et de travail décent, conformément à la déclaration.

41. La constitution d'une alliance, en partenariat avec le HCDH, le PNUD, ONU-Femmes, l'UNICEF, le Pacte mondial des Nations Unies et l'OCDE, offrirait un cadre formel au renforcement de la collaboration internationale sur les entreprises et le travail décent et conforterait la position de la Déclaration sur les entreprises multinationales en tant qu'instrument international de référence dans ce domaine. Les activités menées à l'échelle mondiale pourraient prendre la forme de conférences ou de plateformes d'action destinées aux entreprises et s'accompagner d'activités coordonnées au niveau des pays afin d'exploiter au mieux les synergies. Une grande partie de ces activités sont déjà liées entre elles, mais de manière peu structurée, ce qui est parfois source de confusion pour les entreprises.
42. Le Bureau étudiera les moyens de renforcer la collaboration qui existe déjà avec des organisations régionales telles que l'Union européenne, l'UEMOA, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Il s'efforcera de nouer une collaboration avec d'autres organisations régionales et de faciliter les échanges entre ces organisations au sujet de la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales, en vue d'assurer une plus grande cohérence des politiques menées.
43. Les institutions de dialogue social des États Membres sont de plus en plus désireuses de promouvoir l'application de la Déclaration sur les entreprises multinationales dans les activités des multinationales, la promotion des investissements étrangers directs et les chaînes d'approvisionnement, comme on peut l'observer en Jamaïque, au Sénégal et à l'échelle de l'UEMOA. Le renforcement de la collaboration avec ces institutions pourrait être un autre moyen de promouvoir la Déclaration aux niveaux national, sectoriel et régional.

## ► **Projet de décision**

---

44. **Le Conseil d'administration demande au Directeur général de tenir compte de ses orientations lorsqu'il examinera les moyens de faire plus largement connaître la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et de renforcer sa mise en œuvre par les États Membres de l'OIT, les organisations régionales et internationales et les entreprises, et de lui présenter un point sur ces activités de promotion à une session future.**